Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 27/07/2016 Version: 1.0



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Lucas Chain Lube Aerosol

Code du produit : . 10393. 40393

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lucas Oil Products, Inc 302 North Sheridan Street 92880-2067 Corona, California - USA T (951) 270-0154 - F (951) 270-1902 GHewgill@lucasoil.com - www.LucasOil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (951) 493-1149 (951) 847-5949 7:00A.M. to 5:00P.M. Monday thru Friday

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amelie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Höpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Aérosol, catégorie 1 H222;H229
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H336
Danger par aspiration, Catégorie 1 H304
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412

28/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1607006 1/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







Mention d'avertissement (CLP)

Composants dangereux

: Danger

: Distillates (petroleum), hydrotreated light; Sulfonic acid, petroleum, calcium salts, overbased

Mentions de danger (CLP)

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoguer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau

P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder

confortablement respirer

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)

P331 - NE PAS faire vomir

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 - Garder sous clef

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué vPvB: pas encore évalué

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Non applicable

28/07/2016 FDS Réf.: LUK1607006 FR (français) 2/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillates (petroleum), hydrotreated light	(n° CAS) 64742-47-8 (Numéro CE) 265-149-8 (Numéro index) 649-422-00-2	10 – 30	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Propane (Note U)	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5	10 – 15	Flam. Gas 1, H220
n-Butane (Note C)(Note U)	(n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0	5 – 10	Flam. Gas 1, H220
Lubricating oils, petroleum, hydrotreated spent	(n° CAS) 64742-58-1 (Numéro CE) 265-161-3	0.5 – 5	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332
Sulfonic acid, petroleum, calcium salts, overbased	(n° CAS) 68783-96-0 (Numéro CE) 272-213-9	0.5 – 2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 4, H413

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Note U : Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Premiers soins après inhalation

4.1.	Description	des	premiers	secours

Premiers soins général : Consulter immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette. En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15

minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.

: Toux. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. L'évaporation rapide du

liquide peut provoquer des gelures.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. May damage

lungs if swallowed and aspirated. Risque de pneumonie aspiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, qui risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le

conteneur. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de

s'enflammer ou détoner.

28/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1607006 3/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Danger d'explosion

: La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Instructions de lutte contre l'incendie

: NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux

flammes/ignifuges. EN469.

Autres informations : Ne pas percer ou brûler même après usage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Pas de flammes nues. Ne pas fumer, Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ne pas respirer les aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation appropriée.

611 Pour les non-secouristes

: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Reportez-vous à la section 8.2. Equipement de protection

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Reportez-vous à la section 8.2.

: Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Procédures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Pour la rétention

: Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination. Procédés de nettoyage

Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Déchets dangereux par suite de risque explosion. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Vapeurs inflammables plus lourdes que l'air/risque d'accumulation. La vapeur peut se propager vers la source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Travailler dans un lieu bien ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

: Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à Conditions de stockage

l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Chaleur et sources d'ignition

Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.

: Conserver dans un endroit sec et frais. Lieu de stockage

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant.

FDS Réf.: LUK1607006 28/07/2016 FR (français) 4/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle 8.1.

n-Butane (106-97-8)		
France	VME (mg/m³)	1900 mg/m³
France	VME (ppm)	800 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours doivent être

installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés. EN 374

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN166

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. EN 136/140

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher toute fuite ou déversement.

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Aérosol. Couleur : ambré. Odeur pétrole. Solvant.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible Ηα : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : < 37,778 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Chaleur de combustion,-11.5 kJ/g,Aérosol extrêmement inflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative 0,85 Solubilité : Négligeable.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 14 cSt @ 100 °C

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. **Autres informations**

Teneur en COV : 25 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

28/07/2016 FDS Réf.: LUK1607006 FR (français) 5/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2). Hydrocarbure.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5,28 mg/l/4h	
Sulfonic acid, petroleum, calcium salts, overbased (68783-96-0)		
DL50 orale rat	> 20000 mg/kg	

DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
Lubricating oils, petroleum, hydrotreated spe	nt (64742-58-1)
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4480 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Eésions oculaires graves/irritation oculaire

2,18 mg/l

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(exposition unique)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

: Peut provoquer une allergie cutanée.

Lucas Chain Lube Aerosol	
Viscosité, cinématique	14 mm²/s @ 100 °C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)		
CL50 poisson 1	> 1 mg/l 96 h	
NOEC chronique poisson	> 0.01 <= 0.1 mg/l	
NOEC chronique crustacé	> 0.01 <= 0.1 mg/l	
Sulfonic acid, petroleum, calcium salts, overbased (68783-96-0)		
CL50 poisson 1	40 mg/l 96 h Pimephales promelas	
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l 48 h	
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l 96 h Pseudokirchneriella subcapitata	
Lubricating oils, petroleum, hydrotreated spent (64742-58-1)		
CL50 poisson 1	3,2 - 79,6 mg/l	

28/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1607006 6/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

Lucas Chain Lube Aerosol	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Lucas Chain Lube Aerosol		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)		
Log Kow	2,1 - 5	
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.	

12.4. Mobilité dans le sol

Lucas Chain Lube Aerosol	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Lucas Chain Lube A	osol
PBT: pas encore éval	
vPvB: pas encore éva	§

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

: Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Détruire conformément Recommandations pour l'élimination des déchets

aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas perforer, ni brûler, même

après usage.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets

(EWC) devrait être utilisé

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. **Numéro ONU**

N° ONU (ADR) : 1950 N° ONU (IMDG) : 1950 N° ONU (IATA) : 1950 N° ONU (ADN) 1950 N° ONU (RID) : 1950

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS Nom d'expédition (IMDG) : AÉROSOLS : AÉROSOLS Désignation officielle de transport (IATA) Désignation officielle de transport (ADN) : AÉROSOLS Désignation officielle de transport (RID) : AÉROSOLS

Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D) Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1 Description document de transport (IATA) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1 Description document de transport (ADN) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1 Description document de transport (RID) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1 Etiquettes de danger (ADR) : 2.1

28/07/2016 FDS Réf.: LUK1607006 FR (français) 7/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1 Etiquettes de danger (IMDG) : 2.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1 Etiquettes de danger (IATA) : 2.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2.1 Etiquettes de danger (ADN) : 2.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.1 Etiquettes de danger (RID) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

28/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1607006 8/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Des dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : E0

: P207, LP02 Instructions d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2 Dispositions spéciales d'emballage (ADR)

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP9

en commun (ADR)

Catégorie de transport (ADR) : 2 Dispositions spéciales de transport - Colis : V14 (ADR)

Dispositions spéciales de transport -Chargement, déchargement et manutention

: CV9, CV12

(ADR)

Dispositions spéciales de transport -Exploitation (ADR)

: S2

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

: D

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantités limitées (IMDG) : SP277 Quantités exceptées (IMDG) : E0 Instructions de conditionnement : P207, LP02 : PP87, L2 Dispositions de conditionnement (IMDG) EmS-No. (Incendie) : F-D

EmS-No. (Déversement) : S-U Catégorie d'entreposage (IMDG) : Aucun(e) Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22 Tri (IMDG) : SG69

Point d'éclair (IMDG)

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo

(IATA)

: F0

Quantités limitées avion passagers et cargo

(IATA)

: Y203

Quantité nette max. pour quantité limitée avion

passagers et cargo (IATA)

: 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et

cargo (IATA)

: 203

Quantité nette max. pour avion passagers et

cargo (IATA)

: 75kg

Instructions d'emballage avion cargo seulement

: 203

Quantité max. nette avion cargo seulement

: 150kg

(IATA)

: A145, A167, A802

Dispositions spéciales (IATA) Code ERG (IATA)

: 10L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5F

Dispositions spéciales (ADN) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADN) : 1 L Quantités exceptées (ADN) : E0 : PP, EX, A Equipement exigé (ADN) : VE01, VE04 Ventilation (ADN)

Nombre de cônes/feux bleus (ADN)

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5F

Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) : E0

28/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1607006 9/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP9

en commun (RID)

Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14

Dispositions spéciales de transport -Chargement, déchargement et manutention

(RID)

: CW9, CW12

Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 23

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 25 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

٩b	révia	tions	et	acr	on	yme	es:

ATE: estimation de toxicité aiguë			
CAS (Chemical Abstracts Service) number.			
CLP: Classification, étiquetage, emballage.			
CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.			
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).			
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai			
STEL: à court terme de limites d'exposition			
TWA: Poids moyen			

Sources des données

: European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database.

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing",

Fifth Edition.

National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th

edition

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4		
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4		
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1		
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2		
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3		
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4		
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2		

28/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1607006 10/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	
H220	Gaz extrêmement inflammable	
H222	Aérosol extrêmement inflammable	
H226	Liquide et vapeurs inflammables	
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H332	Nocif par inhalation	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques	

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aerosol 1	H222;H229	Jugement d'experts
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

SDS prepared by: The Redstone Group, LLC.

6077 Frantz Rd. Suite 206

Dublin, Ohio, USA 43016 614.923.7472

www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

28/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1607006 11/11